

## ASSEMBLEE GENERALE du 8 06 2021 (en visioconférence)

### ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

#### **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, DGESCO
- Monsieur Didier LACROIX, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame François PETREAULT, Sous-directrice de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO C2
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Adjointe à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Bruno TREHET, IA IPR EPS, Académie de Paris
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Madame Christine DARNAULT, Directrice de Cabinet adjointe auprès de Monsieur le Recteur
- Madame Viviane HENRY, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Isère
- Monsieur Thierry CLAVERIE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne
- Madame Véronique ELOI-ROUX, IGESR, Doyenne du Groupe EPS
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, IGESR Groupe EPS
- Madame Marie-France CHAUMEIL, IGESR, Collège Jeunesse, Sports et Vie associative
- Monsieur Bruno BETHUNE, IGESR, Collège Jeunesse, Sports et Vie associative
- Monsieur Brice BENARD, IA IPR EPS Orléans-Tours
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris

- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS Lille
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18<sup>e</sup>
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Merleau-Ponty, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des Lycées Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Docteur Nathalie FARAUD, Médecin Adjoint à la responsable départementale du service médical en faveur des élèves, académie de Créteil

#### **CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE**

- Madame Maureen JEAN-LOUIS, représentante élève du CAVL, académie d'Amiens

#### **MINISTERE CHARGE DES SPORTS**

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Monsieur Benjamin COUBARD, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport, Direction des Sports
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports, représentée par Monsieur Dominique LEBAILLY, Direction des Sports
- Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport, Direction des Sports, représenté par Monsieur Matthieu LATIEULE, DS B/DS B1, Direction des Sports
- Stéphanie HOCDE LABAU, Adjointe à la Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS.1A), Direction des sports
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur de la Délégation Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sports d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Responsable du pôle Sport, DRAJES
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets de performance des sportifs de haut niveau

#### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

- Madame Marie-Hélène DUPRÉ, Inspectrice EPS, M.A.A.

## **FEDERATIONS ET SYNDICATS**

- Monsieur Didier VAREECKE, Vice-Président délégué de la F.F. d'Athlétisme, représentant le CNOSF
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF, Président d'honneur de la F.F. de Badminton
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Madame Dominique DERVILLE, élue au CD de la FDSU, en charge des relations avec les fédérations multisports
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service Régional UNSS Versailles
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Madame Soumoutha MULLER, Administratrice nationale de la fédération P.E.E.P.
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale F.C.P.E.
- Madame Valérie QUERIC, représentante du SNPDEN UNSA
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Marie-Annick RICHARD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Andjelko SVRDLIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire - S.E./UNSA

## **ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baléone, académie de la Corse
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Bordeaux, académie de Bordeaux
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Camille Claudel, Civray, académie de Poitiers

- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Pierre HONNORÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Dymont d'Urville, Toulon, académie de Nice
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Madame Maud KESSLER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Lycée Lucas de Nehou, Paris, académie de Paris
- Monsieur Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Rabelais, Angers, académie de Nantes
- Madame Claire MAZZOLENI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège Henri Wallon, Ivry sur Seine, académie de Créteil
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischeim, académie de Strasbourg

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

**CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE**

- Roman MASSA, représentant élève CAVL, académie de Besançon

**COLLECTIVES TERRITORIALES**

- Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports
- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, représentant l'Association des Départements de France (ADF)

**MINISTERE CHARGE DES SPORTS**

- Madame Constance STOYANOV, Inspectrice de la jeunesse et des sports, Cheffe adjointe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines

**FEDERATIONS et SYNDICATS**

- Madame Florence CLAUDEPIERRE, représentante de la F.C.P.E.

## I) Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Didier LACROIX** ouvre l'assemblée générale, informe les membres de l'indisponibilité de Madame Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS et lui souhaite un prompt rétablissement. A la suite, Monsieur LACROIX propose que soient exposées les différentes déclarations liminaires.

## II) Déclarations liminaires

### **Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU :**

Au sortir du Grenelle de l'éducation, nous pourrions revenir longuement sur l'ensemble des engagements du ministre Blanquer afin d'en mesurer l'hypocrisie.

La loi de programmation est jetée aux oubliettes, certains des engagements laissent entrevoir une revalorisation adossée à des missions de « prise de responsabilités ». En dehors d'une légère amélioration sur les promotions pour les milieux et fins de carrière, rien de concret n'est annoncé pour la majorité des personnels. Largement insuffisante, cette enveloppe financière ne permet absolument pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dix dernières années. La revalorisation historique n'aura pas lieu !

Concernant la continuité du service public d'enseignement (11ème engagement), il apparaissait comme un enjeu majeur. Mais Monsieur Blanquer a supprimé 1883 postes cette année encore dans le second degré. Pour l'EPS et le sport scolaire, ce seront encore plus de 200 animateurs d'AS en moins et sûrement davantage de forfaits avec la mise en place des contractuels étudiants à la rentrée.

A l'aube du mois de juin, le SNEP-FSU a réédité sa demande d'audience auprès de Monsieur le Ministre afin d'anticiper sur la rentrée 2021 concernant l'organisation de l'EPS et la reprise de l'AS dans des conditions convenables.

En effet, il nous paraît essentiel que la rentrée soit envisagée de manière plus sereine, avec un protocole EPS et sport scolaire (AS et organisations UNSS) connu bien avant la rentrée avec des orientations claires. Celles-ci doivent permettre aux enseignant·es d'EPS, qui sont confronté·es aux programmations d'APSA et aux réservations d'installations dans le courant du mois de juin, de pouvoir se projeter sereinement.

Nous sommes très inquiets sur l'avenir des AS et de celui de l'UNSS. Les AS ont grandement souffert du contexte sanitaire et le nombre de pratiquants risque d'être encore en forte diminution à la rentrée prochaine. Certaines AS, déjà en difficulté, vont devoir être aidées. La référence aux groupes constitués dans les « repères pour l'EPS » a souffert d'interprétations diverses dans les AS et d'un établissement à l'autre. Les directives nationales de l'UNSS lors de cette crise sanitaire ont manqué de précision. Seuls certains territoires ont réussi à organiser des événements, mais de moindre envergure, alors que la rencontre est au cœur de l'activité de l'UNSS et de la motivation des élèves. Pour enrayer la baisse très sensible de licenciés (moins 38% en 2020-2021), il est nécessaire que l'UNSS clarifie ses scénarii et qu'ils soient précisés dans les repères EPS de rentrée et chaque fois que nécessaire en cas d'édition successive. C'est le sens des questions diverses que nous avons déposées en amont de cette AG.

Avant même d'envisager cette rentrée, nous nous étonnons de la reprise très partielle des activités UNSS. A compter du 9 juin, prenons l'exemple du rugby dont la pratique est de nouveau envisageable avec contact dans les clubs sportifs. Pourquoi le MEN n'a-t-il pas jugé utile de modifier les repères EPS qui comportent un chapitre sport scolaire ? Il aurait été largement envisageable de dynamiser cette fin d'année scolaire notamment en collège où il reste près d'un mois de travail.

Nous pensons que cette fin d'année scolaire doit être mise à profit pour organiser les traditionnelles réunions de districts ou départementales de fin d'année. Les règles sanitaires s'assouplissant, le SNEP-FSU milite fortement pour que ces réunions puissent se dérouler en présentiel afin de permettre un travail plus efficace et une préparation de rentrée optimale. En effet, nous avons tous souffert des visioconférences et les collègues comme les cadres ont besoin de se retrouver et discuter ensemble pour préparer la rentrée. Nous avons d'ailleurs souvent fait ce constat au sein des instances nationales.

En unissant toutes nos forces, notre objectif commun est de remettre l'UNSS et les AS en avant à travers des rencontres construites autour des APSA. Nos élèves ont besoin de retrouver du plaisir au sein des AS et de s'épanouir au contact des autres lors des différentes rencontres que permet l'UNSS.

Dans cette optique, les cadres auront encore une fois une nécessaire mission d'accompagnement auprès des collègues. Le SNEP-FSU remercie d'ailleurs ces derniers, ainsi que les personnels de droit privé qui sont à leurs côtés, pour avoir aidé les AS dans les démarches en rapport avec l'ANS ou encore sur l'organisation

d'évènements en présentiel sur toute ou partie de l'année scolaire, notamment en ce mois de juin 2021. Nous espérons tous que les tensions et dysfonctionnements qui ont émaillé ces derniers mois tendent à se dissiper et que la rentrée prochaine sera l'occasion de réimpulser la dynamique qui fait la force de notre sport scolaire.

Enfin, nous profitons de cette AG pour évoquer à nouveau la convention liant l'AEFE et l'UNSS. Il semblerait que les débats soient toujours au point mort à ce jour. Il nous paraît important que les débats puissent évoluer afin de permettre une conclusion favorable à ces deux entités dans l'intérêt des élèves en tout premier lieu.

Pour terminer, nous souhaitons évoquer la perspective de la JNSS version 2021 qui entre en ligne de mire : une thématique particulière est-elle choisie ? Si nous pouvons insister sur un point, il faut que cette reprise au travers de cette journée de promotion soit axée sur le plaisir et la rencontre autour d'activités (APSA) et non sur la santé avec la mise en place de tests par exemple.

### **David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire, SE-UNSA :**

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée générale vient clore une année scolaire très éprouvée par la crise sanitaire, qui n'a pas non plus épargné le sport scolaire. Nous tenons à saluer une fois encore les acteurs du sport scolaire, enseignants d'EPS animateurs d'associations sportives, cadres UNSS des régions et départements, mais aussi les élèves, qui ont démontré une grande capacité d'adaptation.

L'heure est à la reprise progressive d'une vie normale, mais qui ne sera plus jamais la même. Pour l'UNSS, cette reprise tant espérée ne peut faire l'économie d'un plan de relance mûrement réfléchi.

Nous en avons suivi les différentes étapes :

- L'aide aux AS à hauteur de 25%, l'année dernière, que nous avons soutenue, a permis à des trésoreries malmenées par la crise de respirer quelque peu ;
- Le fond de solidarité aux AS, dont la commission s'est réunie le 27 mai dernier, et à laquelle le SE-Unsa a participé, a généreusement doté la plupart des AS qui l'avaient sollicité : nous saluons l'initiative de l'ANS et l'écoute qui a régné lors de nos échanges durant cette commission. Nous ne pouvons que souhaiter une diffusion plus efficace de l'information autour du Fonds de solidarité, afin qu'un plus grand nombre d'AS puissent en bénéficier ;
- La discussion autour de l'évolution du contrat-licence, dont les nouvelles règles de calcul entreront en vigueur à la rentrée 2022, menée avec les acteurs du sport scolaire, dont le SE-Unsa, pour un calcul plus juste, prenant en compte les spécificités de tous les publics et de tous les territoires, favorisant l'accessibilité à tous les élèves.
- Enfin, le budget prévisionnel 2021, qui nous réunit aujourd'hui, et dont nous saluons la clarté, avec l'apparition d'un plus grand nombre de lignes budgétaires témoignant de la diversité et de la richesse des opérations mises en place par l'UNSS pour une meilleure visibilité et lisibilité du sport scolaire. Le SE-Unsa soutient par ailleurs la redistribution de l'excédent de près de 7 millions d'euros qui favorise les AS au moment où elles en ont le plus besoin.

Nous sommes conscients que l'effort budgétaire ne suffira pas à lui seul à assurer le retour des licenciés ; ce dernier ne pourra se faire que par un fort engagement de notre ministère pour promouvoir le sport scolaire, accessible à tous, l'occasion pour les politiques de réaffirmer leur attachement à l'éducation par le sport, à laquelle le SE-Unsa entend bien participer, et par la conjugaison des volontés de tous les acteurs du sport scolaire, enseignants d'EPS en tête, que nous continuerons d'encourager. Pour autant, nous saluons les initiatives de la direction nationale pour permettre à nos jeunes de retrouver les terrains de sport.

Nous vous remercions de votre attention.

### **Déclaration des élus des AS par Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Corse**

Nous sortons d'une seconde année grandement perturbée par la crise sanitaire qui marque fortement les corps, les esprits, la vie de famille, les organisations à tous les niveaux de la société. Le système scolaire a de nouveau été particulièrement déstabilisé, contraignant les élèves et les enseignants à de multiples adaptations. Une mobilisation collective s'est imposée pour trouver des solutions et répondre aux besoins des élèves mis à mal dans leurs apprentissages.

Le sport scolaire n'a pas été en reste : il a fait preuve d'une grande adaptabilité et a trouvé des solutions innovantes à un contexte particulièrement compliqué. Les actions ont été très nombreuses, diverses dans leurs formes et leurs finalités afin que les collégiens et les lycéens, garçons et filles, restent le plus actifs possible, entretiennent leur santé physique, mentale et sociale, tellement mise à l'épreuve par le

ralentissement de la vie collective en général, par l'arrêt pendant plusieurs mois de toutes les organisations fédérales et associatives et par la fermeture de leurs installations permettant la pratique physique et sportive.

Les propositions d'organisation du sport scolaire ont été très différentes selon les périodes, selon les régions, selon les établissements, selon l'âge des élèves. Chaque professeur, chaque équipe pédagogique, chaque cadre de l'UNSS s'est adapté à un contexte sanitaire différent, à des textes et directives particuliers, évolutifs, parfois contradictoires, souvent difficiles à interpréter et à appliquer. Mais tous se sont investis, selon leurs possibilités pour continuer à promouvoir l'activité physique, sportive et culturelle auprès des élèves, tellement déroutés par ces nombreux changements. Qu'elles aient été isolées, de faibles effectifs, prolongées ou ponctuelles, toutes les actions, toutes les initiatives auront été faites avec et pour les élèves, afin que la dynamique de l'UNSS perdure et soit reconnue sur tous les territoires.

Pour autant, aujourd'hui, l'UNSS a besoin et se doit de retrouver un fonctionnement qui fait sa force pour promouvoir la pratique des APSA auprès de tous les élèves, de l'initiation à la compétition de haut niveau. Elle doit pouvoir assurer à nouveau l'ensemble de ses missions éducatives. Cela doit se faire avec le principe fondamental d'unité sur le territoire et d'équité pour tous les élèves, pour les conditions de pratique comme pour les contraintes financières.

Comme nous l'avons prévu, la situation financière, après deux années de ralentissement des activités de l'UNSS, nous autorise à faire des propositions pour aider les A.S. à redémarrer dans l'objectif de retrouver au plus vite une activité la plus efficace possible. Il est de notre devoir d'élaborer un plan de relance de l'activité, ambitieux et donc nécessitant d'utiliser une partie importante de l'excédent de l'exercice 2020. L'A.N.S. nous a montré la voie en accordant une rallonge à notre fédération pour abonder le fonds de solidarité. L'ensemble des A.S. en difficulté n'a pas pu en profiter pour différentes raisons. C'est pourquoi une remise sur le contrat licence 2021/2022, en début d'année et donc sur le budget 2021, doit permettre à toutes les A.S. de commencer l'année sans pression financière excessive et sans solliciter outre mesure les familles déjà trop souvent touchées par la crise économique. Redonner aux élèves l'envie de participer passe aussi par un effort au niveau des activités de promotion à la rentrée prochaine et sur tout le premier trimestre. Doter de manière conséquente cette ligne budgétaire constitue donc une priorité. Des échanges avec la direction nationale semblent nous montrer que nous partageons l'analyse de la situation et des moyens à mettre en oeuvre pour faire prospérer notre activité. Nous attendons donc de retrouver aujourd'hui la concrétisation de cette convergence dans la ventilation de l'apport financier exceptionnel dont nous devons débattre aujourd'hui.

Le retour à un sport scolaire dynamique et ambitieux pour un maximum d'élèves doit continuer à s'appuyer sur les actions structurées et conjointes, allant de la direction nationale jusqu'aux animateurs d'A.S. sur les terrains le mercredi après-midi. Toutes les commissions mixtes ou groupes de travail, tous les directeurs régionaux, départementaux, tous les coordonnateurs de district, les responsables d'activité... doivent être dotés de moyens suffisants afin de mettre en oeuvre toute la richesse du sport scolaire. De plus, nous demandons une reconnaissance et une confiance notamment envers les coordonnateurs de district. La pression hiérarchique, de plus en plus récurrente, crée un véritable malaise. Pour rappel, le rôle de coordonnateur de district a émergé suite à un besoin de terrain dans l'académie de Versailles : il est important de ne pas décourager ces personnels investis et de leur accorder confiance et crédit. Une indispensable évolution positive s'impose.

Il n'en demeure pas moins que le fondement de l'efficacité de l'UNSS repose sur l'incontournable forfait de trois heures hebdomadaires pour chaque enseignant d'EPS. Cela donne à chaque professeur les moyens indispensables pour promouvoir, organiser, diversifier, éduquer, entraîner tous les élèves de l'A.S., en prolongement et sous des formes différentes de son enseignement en cours.

Toute la profession est en attente de retrouver un cadre d'intervention normalisé et serein pour pouvoir pleinement s'investir dans ses missions du service public du sport scolaire.

Nous vous remercions pour votre écoute et souhaitons un prompt rétablissement à Madame Costantini.

Les élu(e)s des A.S.

**Didier LACROIX** remercie pour les trois interventions dont les intérêts convergent en terme de volonté de retrouver le plus rapidement possible un mode de fonctionnement optimal en terme d'adhésion et de participation des élèves aux activités proposées par l'UNSS.

Le travail d'aujourd'hui va servir à préparer la rentrée avec les incertitudes mais aussi à mettre en place le meilleur cadre possible pour permettre le retour des activités et accueillir les élèves. Restent la fiche repère et les trois scénarii.

Il a été fait cas du Grenelle : celui-ci n'est pas encore abouti. Un mois de dialogue social est à suivre.

### III) Approbation du procès-verbal de l'AG du 5 février 2021

**Didier LACROIX** propose que l'on développe l'ordre du jour, à commencer par le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 février 2021.

Aucune prise de parole étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

**Vote n° 1 : 54 votants, 54 voix POUR**

### IV) Présentation et arrêté des états financiers 2020

**Didier LACROIX** annonce le point 2 qui consiste en l'approbation des comptes 2020 et passe la parole aux Directeurs des Affaires Financières intérimaires de l'UNSS, Messieurs MENVIELLE et ULRICH.

**Benoît MENVIELLE** précise qu'il y a d'une part le bilan de l'exercice et d'autre part le compte de résultat. Concernant le bilan, l'actif immobilisé s'élève à 2 580 211 euros. Il est stable par rapport à N-1. Il concerne un investissement en immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Pour l'actif circulant, les créances dues au 31/12/2020 sont en diminution et sont constituées principalement des produits à recevoir. Il y a 18 000 000 euros de trésorerie en hausse de 2M5 par rapport à N-1, cela dénote de la solidité financière de la structure.

Pour le passif, les fonds associatifs, le report à nouveau de 6 941 658 euros, excédent de l'exercice 2020, somme qui nous amènera à débat et les fonds dédiés pour 1 300 000 euros de provision pour risques et charges liés aux départs à la retraite et litiges, sont détaillés dans l'annexe.

Il n'y a pas d'emprunt à long terme auprès d'établissements de crédit. Le montant sur les comptes courants est de 1 880 000 euros.

Au passif, les dettes fournisseurs correspondent à des factures reçues en fin d'année, qui sont payées en début d'année suivante. Quant aux dettes sociales et fiscales, il s'agit de cotisations sociales et fiscales liées à la paie du mois de décembre et qui sont versées le mois suivant.

Enfin, les produits constatés d'avance sont des produits reçus dans l'exercice mais qui concernent des événements qui auront lieu ultérieurement.

Le résultat courant avant impôt est de 7 280 000 moins les 360 000 que constituent les éléments financiers et les éléments exceptionnels.

**Monsieur MENVIELLE** passe la parole à **Monsieur Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux comptes**, afin qu'il puisse s'exprimer sur la sincérité de ces comptes.

**Monsieur HOREN** remercie les DAF et les équipes de l'UNSS pour la préparation de ces comptes dans le temps imparti. Il informe de la nouvelle réglementation obligeant à une autre présentation des comptes selon la loi. Les comptes sont certifiés et sont fidèles à l'image de l'association.

Le périmètre présenté n'intègre pas les comptes de districts. Monsieur HOREN espère pour 2021 la solution technique. Un bilan global de la structure pourra être présenté.

**Monsieur MENVIELLE** reprend la parole et précise que les comptes sont bien arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes. Techniquement, il va falloir placer en report à nouveau les 6 941 658 euros. L'affectation est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. Ce qui implique un vote en deux temps, d'une part sur les comptes et d'autre part sur l'affectation du résultat.

**Didier LACROIX** remercie pour cette présentation et avant de procéder au vote, demande si des prises de paroles sont souhaitées.

**Didier LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers :**

A la dernière assemblée générale, un budget qui, pour nous, manquait de précision, nous avait été présenté. Comme nous le pensions, il va falloir voter à nouveau, non pas le budget, mais des décisions budgétaires modificatives.

Selon nous, il manque d'abord une première décision budgétaire modificative. Si on regarde les documents qui nous ont été donnés sur le budget général 2021, on se rend compte que les produits passent de



27 566 400 euros à 27 986 400 euros, soit une différence de 420 000 euros. Celle-ci porte essentiellement sur la ligne « apport des associations sportives » pour une activité qui pourtant n'est pas encore relancée. Au niveau des subventions, des modifications existent également au niveau des conseils départementaux et régionaux. Ainsi, nous pensons que ces variations nécessiteraient également une DBM. En outre, les 420 000 euros sont entièrement affectés sur la ligne « fonctionnement ». Nous regrettons d'ailleurs que cette augmentation budgétaire n'est pas été en partie affectée sur la ligne « crédits d'animations ».

La présentation budgétaire ayant énormément changé entre l'Assemblée Générale du 5 février et maintenant, il est très difficile de voir où cela a été placé. Peut-on avoir des informations précises sur ces affectations ?

Il est par ailleurs délicat de séparer les deux parties : arrêté des comptes et budget 2021.

Nous devons nous prononcer à présent sur le report à nouveau de l'excédent budgétaire de l'année 2020.

Votons-nous le report à nouveau ?

Que faisons-nous de l'excédent ?

**Didier LACROIX** intervient car la question est anticipée au regard du vote qui doit avoir lieu sur les comptes 2020 et non sur le budget 2021.

**Denis LECAMP** : Nous avons fait des propositions qui ont été présentées dans les documents reçus en amont de cette instance (la synthèse des propositions DN, SNEP, Élus des AS).

Cela nous a permis d'étoffer notre réflexion.

Nous avons acté que même si cela pose un problème de pérennité, nous comprenons les 500 000 euros affectés pour les contrats de droit privé et qu'une partie de l'excédent mis en « fonds de réserve » n'est pas anormale non plus, même s'il faudra vérifier son utilisation.

Cependant, nous ne pouvons accepter la ligne de 1 500 000 euros prévue par la DN sur le contrat licence. Cela ne nous semble plus d'actualité puisque l'application du nouveau calcul ne sera mis en place qu'à la rentrée 2022. C'est maintenant que les AS doivent être aidées et que la relance est nécessaire.

Pour cette deuxième DBM, il nous faut donc discuter non pas sur les trois propositions mais sur les échanges que celles-ci ont engagés.

Lors de notre réunion avec la direction nationale, un compromis semblait avoir été trouvé pour proposer un mixte entre la proposition de la DN et la nôtre, mais l'absence de Madame COSTANTINI ne va peut-être pas le permettre.

En tout état de cause, le vote comme il nous est proposé, ne mentionne pas, je le rappelle, l'écart entre le budget voté et le document que nous avons reçu.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, demande si la présentation du budget va être faite avant de passer au vote.

**Benoît MENVIELLE** précise que le budget sera bien présenté avec les DBM de 2021 avec l'intégration des 420 000 euros.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.** :

### **A propos des Comptes annuels**

Notre organisation syndicale a rencontré les directeurs financiers et Madame la directrice la semaine dernière. Ils nous ont apporté des éléments de réponse à propos du différentiel de 1.6M€ dont le SNEP-FSU avait fait état au Conseil d'Administration du 16 avril 2021 entre le compte de résultat (diapositives 5) et les réalisations budgétaires (qui n'est d'ailleurs indiqué sur aucune page puisqu'il faut faire nous-même l'opération entre les produits page 2 et les charges budgétées page 3) :

- Le bilan tel qu'il nous est présenté aujourd'hui répond aux règles du Nouveau Plan Comptable de 2020.
- L'écart d'1.6M€ entre le compte de résultat et le montant du budget analytique serait dû à un reclassement comptable de rejets de prélèvements. Pourriez-vous nous donner un exemple de rejet ?  
Un rejet sur le contrat licences ou tout autre exemple ?

**Benoît MENVIELLE** répond que plus qu'un écart, c'est une nouvelle présentation. Le reclassement de produit négatif dans le compte de résultat publié a été placé en charge. Le résultat net budgétaires et le résultat comptable sont strictement identiques.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U. :**

Dans les documents préparatoires à l'assemblée générale, nous avons reçu exactement le même document « Comptes annuels 2020 » qu'au conseil d'administration. Or, habituellement le document pour l'assemblée générale comporte la signature du commissaire aux comptes et une couverture au nom du cabinet d'expertise. L'envoi de ce document est-il un oubli ? Mais nous sommes soulagés que Monsieur HOREN nous ait indiqué dans son intervention qu'il certifiât bien les comptes.

Nous avons une question pour Monsieur HOREN : avez-vous connaissance des réalisations budgétaires lorsque vous procédez à la certification des comptes ? Est-ce que vous mettez en regard ces deux documents différents ?

**Réponse de Monsieur Jean-Philippe HOREN :** Le commissaire aux comptes ne peut prendre part à la gestion de l'association et n'a pas d'avis à donner sur le sujet.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U. :**

Pour terminer sur cette partie : Au regard du compte de résultat excédentaire de 6.9M€, nous souhaitons rappeler que le SNEP-FSU avait proposé que l'aide exceptionnelle de 25% au contrat 2020-2021, décidée à l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 novembre, soit plus importante sur l'exercice 2020. Elle n'a été que de 10% sur cet exercice, alors que nous avons proposé qu'elle soit portée à 15 ou 20%. L'excédent aurait pu être moins élevé.

Enfin, si le SNEP-FSU a entendu les explications des directeurs financiers et de Madame la directrice à propos du compte de résultat lors de notre rencontre en amont de l'assemblée générale, nous nous attacherons à la lecture du budget analytique qui va nous être présenté pour porter notre appréciation finale.

**Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles,** demande des précisions sur le vote. Seront votés d'une part les comptes 2020 et d'autre part l'affectation de l'excédent dans le report à nouveau ?

**Didier LACROIX** confirme les modalités de ce vote.

**Monsieur LACROIX** propose que l'on débattenne sur les propositions d'affectation, les votes se feront à l'issue.

**Benoît MENVIELLE** décrit les 3 propositions :

- la proposition n°1 élaborée par la direction nationale de l'UNSS,
- la proposition n°2 effectuée par les élus du SNEP/FSU,
- et enfin la proposition n°3 présentée par les élus des AS.

Après les échanges lors de la réunion post assemblée générale à la direction nationale, les représentants du SE/UNSA ont adhéré à la proposition de la direction nationale.

Concernant la proposition n°1, un effort à hauteur de 2 434 600 euros a été fait en 2020 sur les contrats-licences. Un effort supplémentaire de 2 400 000 euros est prévu pour 2021. Ensuite, une augmentation des crédits d'animation de 1 500 000 euros puis une prévision sur le futur contrat-licences de 1 500 000 sont à l'étude. Sur ce dernier point, une demande est faite de fusionner ces deux dernières lignes, soit 3 000 000 euros. Cela n'engendre pas de problème technique pour l'UNSS. L'UNSS souhaite également provisionner la somme de 500 000 euros, afin de réintégrer au coup par coups les personnels de droit privé en situation fragilisée. Soit parce qu'ils sont payés par les collectivités et nous anticiperons le moment où cela ne pourrait plus se faire, soit parce qu'ils sont en partie rémunérés par les crédits d'animation, ce qui peut se concevoir car ces crédits sont réservés à l'animation sportive des territoires.

Enfin, une dernière ligne de 1 041 658 euros en fonds propres est mobilisable par l'UNSS sur simple décision budgétaire.

Une fois les comptes approuvés sur le vote a), l'affectation dans le report à nouveau doit être voté en b) et la répartition sera voté en c).

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers,** prend la parole et pense que cette répartition du vote pose un problème : les éléments votés dans le vote a) et b) ne sont pas dans le budget reçu.

**Benoit MENVIELLE** répond que cela a été évoqué lors de la réunion préparatoire et présenter un budget qui intégrerait des éléments non approuvés par les membres de l'Assemblée Générale, semblait inconvenable. Des simulations auraient pu être faites effectivement. Lors de l'envoi du procès-verbal, un état conforme pourra être présenté.

**Denis LECAMP** comprend cet état de fait mais pense qu'une présentation sur le budget 2021 aurait pu être possible.

**Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, rejoint les propos de Monsieur LECAMP, car on propose de voter un élément qui dépend de deux autres votes précédents sans document qui affiche la répartition de l'excédent.

**Benoit MENVIELLE** rappelle que l'on parle des comptes de 2020 et de l'affectation de l'excédent de 2020. Cela aura un impact sur le budget 2021 mais cette phase de vote doit être respectée.

**Dominique LAURENT, technicien VODONO**, demande de scinder les deux parties du vote pour une meilleure compréhension de tous.

**Didier LACROIX** donne son accord.

**Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles**, évoque le fait que la fusion des crédits d'animation et du contrat licence avait été actée et que l'on aurait pu présenter cette proposition. Elle propose qu'il y ait un vote entre la proposition des élus des AS et celle de la direction nationale de l'UNSS.

**Benoit MENVIELLE** déclare qu'il ne propose rien mais qu'il présente ces trois propositions. Si l'assemblée générale souhaite un mixte des propositions, cela sera inscrit dans le procès-verbal de l'assemblée générale. Monsieur MENVIELLE n'est pas partie prenante.

**Dominique LAURENT** invite au vote après la modification de celui-ci.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./F.S.U.**, demande des précisions sur le vote, à savoir si l'ensemble des résolutions seront sur l'exercice 2021.

**A propos de la proposition d'affectation du résultat 2020 par la Direction Nationale de l'UNSS :**

Pouvez-vous nous confirmer si les 2.4M€ pour l'aide au contrat licences 2021-2022 seront appliqués à l'exercice 2021 ?

**Benoit MENVIELLE** confirme cela.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, pense que la détermination des comptes en année civile pose des problèmes. Sachant que le contrat-licences ne commence qu'en 2022, la somme sera placée en provision. Cependant, il a été dit lors de l'assemblée générale du 5 février 2021 que les excédents seraient importants et consacrés à l'animation et aux AS. Cela voudrait dire que cela deviendrait dans le fonctionnement pour 2021 et qu'1/3 de la somme de l'excédent serait orienté vers le fonctionnement et non plus vers l'animation et les AS.

**Didier LACROIX** demande d'attendre le résultat du premier vote et de ne pas anticiper sur celui relatif au budget 2021.

**Vote n°2 :**

Approbation des comptes annuels 2020 : 59 votants dont 37 voix POUR et 22 ABSTENTIONS

**Vote n°3 :**

Affectation de l'excédent au report à nouveau : 59 votants dont 56 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

**Didier LACROIX** déclare maintenant que la discussion de l'utilisation du report à nouveau va pouvoir débiter, notamment sur la proposition effectuée par la direction nationale de l'UNSS ainsi que sur les deux autres.

Suite aux réunions préparatoires, il a été acté de fusionner les deux lignes « contrat-licences 2022 » et « crédits d'animation ».

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers,** précise que le souhait est d'intégrer la ligne du contrat-licences en crédit d'animation.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./F.S.U.,**

Et concrètement, comment est-ce que ça va se passer pour les AS ? Est-ce que ce sera pris sur le prélèvement du mois de décembre 2021 ?

**Benoit MENVIELLE** répond qu'en l'absence de Madame COSTANTINI, il est difficile de donner des éclaircissements sur la modélisation de l'aide auprès des AS.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers,** intervient sur la question posée et précise que l'aide au contrat devait être plus importante pour les lycées et lycées professionnels que les collèges.

**Didier LACROIX** fait appel à **Bernard QUINCY, Directeur du service Informatique.**

**Monsieur QUINCY** précise qu'il a été prévu 66% sur les lycées, ce qui correspond aux deux premiers versements qui seraient supprimés et 34% sur les collèges qui correspondent au premier versement.

**David LELONG, Conseiller national Education, en charge des questions sport scolaire, SE-UNSA,** souhaite informer les membres de l'assemblée générale que le SE-UNSA n'avait pas fait de proposition puisque les élus du syndicat soutiennent la proposition de la direction nationale.

**Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles,** remarque que le dernier prélèvement de janvier pour les lycées, apparaîtra sur le budget 2022. Cela va en contradiction avec ce qui vient d'être annoncé ultérieurement.

**Benoit MENVIELLE** intervient et explique que l'on peut décaler les flux de trésorerie, donc les règlements, avec la comptabilisation des produits et des charges. Cela ne pose pas de problème comptable.

**Didier LACROIX** propose que l'on vote.

**Mélanie PELTIER** demande si le vote intégrera bien que la ligne des 1 500 000 euros des contrats-licences soit assemblée à celle des crédits d'animation ?

**Didier LACROIX** répond positivement et précise que cela n'est qu'une partie du vote relatif à l'ensemble de la proposition, car il y a eu une convergence suite à la réunion entre la direction nationale et les membres du groupe.

**Benoit MENVIELLE** reprend la phrase qui correspondra au vote et annonce que la ligne des crédits d'animation passe à 3 000 000 euros, celle du contrat-licences de 1 500 000 euros étant supprimée.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U. :**

Puisque la ligne d'1.5M€ qui était envisagée pour la réduction des contrats licences va basculer vers les crédits d'animation, ça ne fait pas la même chose pour le SNEP-FSU. Ce n'est pas ce qui a été discuté lors de la rencontre que nous avons eue la semaine dernière. C'est donc une nouvelle répartition que nous découvrons aujourd'hui. Ce ne sera pas une aide directe aux AS qui ont besoin de trésorerie à la rentrée. Nous savons qu'il n'y aura pas autant de manifestations organisées et les AS, particulièrement les plus éloignées, ne pourront peut-être même pas y participer.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers,** précise qu'avec l'aide évoquée, les AS n'auront pas de dépenses, à part les 80 euros d'affiliation en 2021.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, intervient sur le fait que, chaque année, les crédits d'animation ne sont pas à la hauteur de ce qui est annoncé. Cela veut dire que l'on va budgéter 3 000 000 euros qui risquent de ne pas être dépensés. La bascule est un peu forte, il aurait mieux fallu intégrer une partie des 1 500 000 euros dans l'aide aux AS sur le contrat 2021.

Le SNEP-FSU souhaite que les AS n'aient rien à payer à la rentrée pour le paiement du contrat.

**Mélanie PELTIER, en tant que représentante des élus des AS**, souhaite affirmer que la volonté est que l'argent revienne aux AS.

**Didier LACROIX** pense que l'on peut convenir d'une clause afin d'examiner la situation financière à la Toussaint et que la réaffectation soit analysée de nouveau.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, demande l'intérêt de voter si l'on change sans cesse les orientations ; cependant, l'essentiel reste que les AS soient bénéficiaires.

**Didier LACROIX** entérine qu'un point soit fait en novembre 2021 lors d'un temps de travail. Il propose que l'on passe au vote, avec la bonne rédaction de la phrase comme indiquée dans le procès-verbal par Monsieur MENVIELLE.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, demande que le document avec les ajustements relatifs au vote actuel soit envoyé dans les meilleurs délais.

**Benoît MENVIELLE** répond qu'en fonction du vote des membres, cela sera fait.

**Vote n°4 – Répartition de l'excédent 2020 sur l'exercice 2021** : 58 votants dont 49 POUR et 9 ABSTENSIONS

**Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège**, prévient qu'il doit quitter l'assemblée et informe les membres qu'il ne siègera plus, quittant ses fonctions. Il souhaite évoquer le fait que la nouvelle réglementation des marchés publics à laquelle la direction nationale UNSS est soumise, entraînent des déconvenues financières pour les associations sportives. Monsieur NAYROU évoque l'excédent constaté lors de la présentation des comptes et souhaite à l'UNSS de prospérer dans sa mission d'utilité public.

**Didier LACROIX** remercie Monsieur NAYROU pour son engagement dans les instances de l'UNSS et tient compte du point évoqué concernant cette obligation de marché public. Concernant l'excédent, Monsieur LACROIX insiste sur le fait qu'il soit lié à une période très particulière de pandémie.

L'ordre du jour est développé et les débats autour du budget 2021 sont lancés.

## V) Présentation du budget général 2021

**François ULRICH** précise que suite aux échanges en conseil d'administration et en réunion préparatoire, il présentera la décision budgétaire modificative (DBM) 2021 effectuée sur le budget 2021 déjà votée en Assemblée Générale du 5 février dernier. En préambule, il explique l'organisation des colonnes de ce document qui est une présentation analytique. La DBM 2021 avait été présentée par abus de langage comme le budget 2021 lors du dernier Conseil d'Administration du 16 avril dernier. L'objectif de l'assemblée générale est de voter la DBM 2021. Techniquement, il n'est pas possible d'intégrer l'affectation du résultat qui vient d'être votée. Mais comme précisé par Monsieur MENVIELLE, cela sera présenté rapidement aux membres de l'assemblée générale.

Il a été difficile de comprendre le budget lors de notre arrivée dans la structure et au regard du réalisé 2020, il paraissait évident de conserver certains chiffres. Cela a été fait de concertation avec Madame COSTANTINI. Les recettes au total sont de 27 986 400 euros avant affectation du résultat qui vient d'être voté, la différence essentiellement se situe au niveau des départements, les subventions sont estimées à 4 M d'euros et beaucoup plus faibles pour les conseils régionaux qui, pour la plupart, demandent la reconduction des

subventions non utilisées de 2020 vers 2021. Les autres postes sont presque inchangés. Ces autres recettes, dont les transports, ont été revus à la hausse quand les associations sportives sont sur le même montant que l'an dernier.

Sur les charges budgétées, le fonctionnement prévu est plus important.

Il n'y pas de changement sur les salaires par rapport à 2020.

Les frais de fonctionnement établis à 2 488 400 euros, qui nous paraissaient faibles, sont réévalués à 2 908 400 euros. Certaines de ces lignes ont été rehaussées pour apporter de la cohérence au regard des réalisés précédents.

L'animation sportive reste inchangée mise à part la granularité des dépenses liées à ces dépenses. Nous avions des pavés non précis auparavant. Il nous a semblé pertinent de répartir ces dépenses selon les 4 motifs d'agir que sont : les compétitions, les manifestations sportives à caractère promotionnel, l'évènementiel et la génération responsable.

Enfin, aucune modification de la DBM 2021 n'est faite dans le pôle communication et formation.

Monsieur ULRICH explique être passé rapidement pour présenter les écarts entre le budget 2021 déjà voté et la DBM 2021 présentée ce jour au vote.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.,** revient sur la présentation faite et précise que les élus ne sont pas des professionnels de la comptabilité. De fait, les élus souhaitent une présentation plus analytique qui est plus compréhensible. Madame FRANÇOIS trouve que ce n'est pas correct, et espère que cela ne se renouvellera pas, de ne pas pouvoir lire le réalisé 2020, en même temps ou juste après le compte de résultat, ce qui permet de mieux appréhender les chiffres. La DBM 2021 à côté du réalisé 2020 ne pose pas de problème mais Madame François demande qu'à l'avenir on fasse attention à la présentation. Il lui semble que l'on se désintéresse de cela.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers,** revient sur ce qu'il disait au départ : le document présenté n'a pas été transmis ; de ce fait, il souhaiterait poser quelques questions. Par rapport au document présenté à l'Assemblée Générale du 5 février 2021, une augmentation du budget de 420 000 euros et une augmentation des recettes de 600 000 euros pour les AS, vu l'activité de ce début d'année, sont-elles vraiment justifiées ? Monsieur LECAMP regrette de ne pas avoir pu travailler sur ce document en amont beaucoup plus explicite.

**François ULRICH** conçoit que la colonne bleue du document n'avait pas été présentée et rappelle que la DBM 2021 avait été affichée « budget 2021 » lors du dernier conseil d'administration.

Monsieur ULRICH précise des éléments concernant ces deux colonnes. Il y a effectivement une augmentation de 420 000 euros sur le budget 2021. Celui-ci ne présentait pas suffisamment de charges et nous avons recommandé cette augmentation car il aurait été contre-productif de ne pas prévoir de dépenses.

On a lancé un chantier sur le compte de résultat 2021 afin de tirer des données plus réalistes et de ne pas se trouver dans la même situation.

In fine, la construction du budget 2021 était finalisée lors de notre arrivée et la DBM 2021 est ce qui nous apparait le plus cohérent à présenter.

Un point d'étape à fin mai 2021 a été lancé. Monsieur ULRICH remercie les services pour ce travail qui va permettre aux DAF une visibilité et une projection plus réaliste.

**Nathalie FRANÇOIS** demande à revoir chaque diapositive afin que les changements dans la colonne bleue soient analysés.

**Monsieur ULRICH** explique méthodiquement ce qui a été changé dans le document.

**Denis LECAMP** note que les changements ont été essentiellement effectués sur le fonctionnement.

**Monsieur ULRICH** confirme cette remarque.

**Gil BOISSÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie d'Orléans-Tours,** déplore que toutes les réponses soient techniques car nous sommes dans une assemblée générale et nous souhaiterions des réponses sur des orientations. Effectivement, la directrice nationale est indisponible mais les adjoints pourraient sans doute surseoir. Les élus font un travail de terrain, sont directement au contact des jeunes et travaillent sur l'humain.

**Monsieur ULRICH** est en difficulté pour faire le lien.

**Didier LACROIX** remercie pour cette intervention et précise que les directeurs nationaux adjoints interviendront dans la suite de l'ordre du jour.

**Marie-Ange DAFFIS, Directrice nationale adjointe UNSS**, intervient et précise que l'équipe des DNA est prête à répondre à toute question que les membres pourraient se poser.

**Gil BOISSÉ** souhaiterait qu'il y ait un lien entre la réponse technique donnée lors de cette instance et le projet associé à destination des licenciés, que les réponses soient beaucoup plus concrètes. La rentrée qui se prépare dans le cadre du plan de relance, va demander des informations très concrètes à destination des animateurs d'AS et des cadres en territoire.

**Didier LACROIX** précise qu'il y a eu au préalable un groupe de travail avec la directrice qui a permis de pouvoir développer les thématiques au-delà de l'aspect technique.

**Monsieur LACROIX** propose d'ouvrir le vote.

**Vote n°5 - Approbation de la DBM présentée** : 58 votants dont 36 POUR, 18 ABSTENTIONS et 4 CONTRE  
Il remercie les participants.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, se pose la question de la représentation des cadres à l'assemblée générale et précise ce qui est inscrit dans les statuts en matière de représentation sur cette instance, à savoir un cadre régional et un cadre départemental.

**Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS**, précise que les cadres présents ont été invités pour présenter la Gymnasiade mais ne sont en aucun cas votants.

**Didier LACROIX** précise que le vote est particulièrement bien encadré, un lien est envoyé aux membres individuellement et le comptage est également encadré.

**Monsieur LACROIX** propose que l'on passe au point suivant, à savoir le contrat-licences.

**Thibaud VAUZEILLES, Directeur national adjoint UNSS**, donne la temporalité des réunions et explique que les travaux de cette commission viennent de débiter.

**Gil BOISSÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie d'Orléans-Tours**, ajoute qu'il fait partie de cette commission qui débute sous les meilleurs auspices.

## VI) Bilan ANS 2021

**Didier LACROIX** propose que l'on passe au bilan de l'ANS et donne la parole à Monsieur QUINCY.

**Bernard QUINCY** informe que la campagne est en phase de finalisation et qu'un premier bilan vient d'être effectué. Cette année, 551 dossiers ont été déposés AS et services UNSS confondus, ce qui correspond à 850 actions. L'an dernier, nous étions à 330. La subvention octroyée par l'ANS (Agence Nationale du Sport) est d'environ 1 400 000 euros. En comptabilisant les sommes demandées cette année, nous sommes à plus de 3 000 000 euros. Il va falloir être relativement discriminatoire pour arriver à la somme. Il y a aussi le fond de solidarité inclus à l'ANS, cette partie est gérée par Monsieur ANDREASSIAN qui pourra en dire quelques mots. Toujours sur le fond de solidarité, il y aura environ 30 000 euros qui ne pourront être distribués car les AS n'ont pas finalisé leur demande sur le compte ASSO. Nous allons rentrer en phase d'évaluation. Les services vont évaluer les dossiers des AS et la direction nationale ceux des services, ensuite la commission harmonisera l'ensemble des données.

**Edouard ANDREASSIAN** informe que sur les 263 dossiers présentés, 204 ont été aidés pour 1000 ou 1500 euros, cette dernière somme destinée plutôt aux DOM. C'est une somme totale de 227 000 euros dont 44 500 euros pour les DOM qui ont été attribués. Les AS en difficultés concernées ont été sollicitées pour que des dossiers soient présentés et complétés éventuellement vers l'ANS.

**Bernard QUINCY** continue la présentation et présente les sommes à destination des DOM.

Un point important réside dans l'évaluation des actions 2020. En raison de la situation pandémique, l'ANS a permis à ce que les actions qui devaient être menées avant juin 2021, puissent l'être jusqu'à fin 2021, voire 2022. Il faudra effectuer un suivi auprès des AS sur l'utilisation des sommes octroyées en 2020.

Une analyse plus complète, notamment sur les sommes attribuées in fine par l'ANS, sera présentée lors d'une prochaine instance.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, précise que la réunion d'harmonisation n'a pas encore eu lieu, notamment sur les dossiers autres que le fonds de solidarité.

**Monsieur QUINCY** précise qu'il s'agit d'un état de ce qui a été saisi à ce jour par les services sur les AS.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles**, remercie pour la présentation et précise que le fait qu'il y ait 42% de demandes d'aide, exprime bien l'utilité du travail de la commission sur le contrat licences, notamment pour les lycées.

**Didier LACROIX** remercie les intervenants sur ce point de situation et propose d'aborder le point sur le projet Gymnasiade qui devient plus concret et va se matérialiser en mai 2022.

## VII) Projet Gymnasiades Normandie 2022

**Mehdi RAHOUI, Directeur du projet**, présente un point d'étape du projet tel qu'il a été défendu dans la phase de candidature.

Il s'agit d'un évènement international, l'un des trois évènements avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'UNSS pilote ce projet d'un point de vue de son organisation. Les enjeux sont dans la valorisation du sport scolaire avec une dimension en trois temps : avant avec les gymnasiades territoriales, pendant l'évènement en Normandie et après en termes d'héritage jusqu'à 2024.

Le powerpoint est développé et présenté à plusieurs voix avec **Nathalie VALLOGNES**, direction des sports, **Arnaud BIDEL** en charge des actions éducatives et **François DALIPHARD** pour l'aspect logistique.

**François DALIPHARD** présente la commission logistique, transports, hébergement, restauration.

**Nathalie VALLOGNES, responsable du pôle sportif**, présente une carte de Normandie avec les différents sites, souligne que cette gymnasiade est un projet de territoire. Tous les territoires normands sur 5 départements et sur les grandes villes sont représentés. Le village des jeux sera implanté à Deauville à partir duquel l'ensemble des activités sportives va rayonner. 20 championnats du monde seront organisés (17 sports et 3 parasports associés que sont le judo, l'athlétisme et la natation). La répartition entre villes est relativement équilibrée. 18 commissions techniques sportives ont été mises en place.

**Arnaud BIDEL, responsable du pôle éducatif**, présente le guide des actions éducatives avec 40 appels à projet dont certains sont axés sur la Gymnasiade et d'autres à horizon 2024 dans le cadre de l'héritage. Les dispositifs sont répartis sur 6 axes éducatifs qui correspondent aux 4 slogans de la gymnasiade : les jeux avant les jeux, les jeux sur tous les territoires, les jeux pour tous, et enfin les jeux par les jeunes et pour les jeunes.

**Carine ALBERTUS** souhaite indiquer le rétro planning et précise que la rentrée 2021 sera le temps fort en terme de travail avec le prestataire en charge de la logistique mais aussi avec la communication. La gestion de projets suivra son cours jusqu'à la livraison. Au-delà de 2022, le projet laissera en héritage un certain nombre d'outils et d'actions pour faire naître de nouveaux projets en héritage pour l'ensemble des jeunes et l'ensemble de la structure UNSS.



**Mehdi RAHOUI** conclut et ajoute que l'organisation d'un tel évènement est un gros travail. Lever des obstacles financiers et solliciter les collectivités en période de pandémie n'est pas simple. Dans un GESI (Grand Evènement Sportif à l'International), les collectivités financent en général pour 10% quand nous sommes à 20%. Les capacités ordinaires ont été doublées.

**Monsieur RAHOUI** remercie l'ensemble des personnes investies dans ce projet, aussi bien sur le territoire normand qu'à la direction nationale avec une mention spéciale pour la directrice, Nathalie COSTANTINI, qui se bat au quotidien pour que cet évènement soit appréhendé par l'ensemble de la jeunesse du territoire national.

**Didier LACROIX** remercie pour l'ensemble des présentations et demande aux membres si des prises de paroles sont souhaitées.

**Pierre HONNORE, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Nice,** demande des précisions sur le budget et demande la part propre de l'UNSS sur cette opération.

**Monsieur RAHOUI** présente la diapositive budgétaire et répond que l'Etat est le financeur majoritaire, les collectivités participent pour 1 380 000 euros.

Des collectivités ont laissé la porte ouverte pour la présentation de projets. Il est complexe de recueillir des engagements en période d'élection.

C'est un budget sincère et transparent qui a été construit.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.,** remercie les cadres de Normandie pour le travail effectué dès le début.

Le SNEP-FSU était porteur des Gymnasiades en territoire, partout sur le territoire donc au-delà de la Normandie. Est-ce que ces mini-évènements dans les régions comparés au gros évènement international normand sont compris dans le budget ? Quelle part leur est consacrée ?

Nous voyons que l'Etat verse une subvention de 4.6M€ pour les Gymnasiades. Pouvez-vous nous préciser si les subventions que l'UNSS perçoit chaque année du Ministère de l'EN (3.8M€) et du Ministère des Sports (un peu moins d'1M€) sont bien distinctes de ce budget et qu'elles seront malgré tout à la même hauteur en 2022 ?

**Monsieur RAHOUI** répond sur le financement des gymnasiades territoriales qui seront pris sur les crédits d'animation de l'UNSS. Les actions éducatives seront montées sur un financement dédié mais aussi avec des partenaires qu'il faut encore solliciter.

Les subventions d'Etat présentées sur cette diapositive sont dissociées des subventions données à l'UNSS.

Il a toujours été souhaité une vigilance pour que cet évènement ne soit pas un frein aux actions menées par l'UNSS mais l'UNSS profite de cet évènement au bénéfice des licenciés afin que cela soit une réelle plus-value pour le sport scolaire.

**Madame FRANÇOIS :** Le SNEP/FSU souhaite remercier les cadres qui ont construit et suivi le projet depuis maintenant 4 ans, particulièrement les cadres de Normandie qui sont les acteurs au quotidien de ce projet. Est-ce que, malgré l'absence momentanée de la directrice, le projet va être poursuivi ?

**Didier LACROIX** déclare que nous sommes dans une continuité du service public et laisse la parole à Monsieur RAHOUI.

**Monsieur RAHOUI** précise que le projet est structuré de manière solide et que le pilotage partagé est très fluide.

**Nathalie VITALI, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de la Corse,** pose des questions sur le budget qui n'est pas équilibré.

**Monsieur RAHOUI** acquiesce et dit qu'un travail pour la recherche de partenaires est activé par **Hervé CURAT** et **Carine ALBERTUS**. Des attentes aussi, notamment dans les actions éducatives, permettront d'équilibrer ce budget.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, souhaite une précision concernant les produits, notamment sur les deux sommes, 4 600 000 euros de l'Etat et 701 000 euros de l'UNSS ? La question est aussi relative en 2020. Le ministère des sports a donné à l'UNSS 672 924 euros dont 271 000 euros pour les gymnasiades. Cette somme est-elle intégrée sur les fonds de l'Etat ou sur les fonds propres de l'UNSS ?

**Monsieur RAHOUI** confirme que cette somme est intégrée dans les fonds venant de l'Etat.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./F.S.U.**, souhaite faire une remarque sur les ressources humaines et note que pour l'instant, il semblerait qu'il n'y ait pas de moyen attribué pour soutenir les cadres normands. Est-ce que le ministère peut apporter son soutien à l'académie de Normandie au travers de moyens humains supplémentaires ? Car un tel projet nécessite des moyens supplémentaires pour le mener à son terme jusque dans la ligne droite que sera l'année scolaire prochaine.

**Didier LACROIX** précise que le ministère aussi bien du côté « éducation » que du côté « sport » a fait des efforts notables et cela paraît compliqué d'aller au-delà.

**Monsieur RAHOUI** déclare que les besoins en ressources humaines ont été évalués. Un travail est mené avec les équipes pour préparer une proposition qui sera faite auprès du ministère pour la mise à disposition de cadres pour soutenir l'opération.

**Edouard ANDREASSIAN** souhaite intervenir suite au message de Madame Dominique DERVILLE de la FFSU. Dans le cadre de la convention qui lie l'UNSS à la FFSU, un avenant destiné à soutenir cet événement international pourrait être rédigé.

**Didier LACROIX** remercie l'équipe en charge de la mise en œuvre de la Gymnasiade et leur souhaite bon courage. De plus, sur chaque instance (conseil d'administration ou assemblée générale), un point d'étape sera systématiquement proposé.

**Monsieur LACROIX** propose de passer au point suivant relatif à la carte passerelle UNSS/USEP.

## VIII) Point sur la carte passerelle USEP UNSS

**Mehdi RAHOUI** précise que ce dispositif a été initié par le CNOSF. Maintenant, ce dispositif est étendu aux élèves de 6<sup>ème</sup> licenciés à l'UNSS. Il s'agit de pouvoir faire trois séances gratuites par sport dans les clubs de proximité, en association avec la plateforme « un club près de chez moi », l'objectif étant d'augmenter la pratique sportive des enfants en club. Ce dispositif est prometteur avec la contrainte que l'élève soit licencié pour en bénéficier.

Les paramètres techniques ont été appréhendés car la couverture assurancielle garantie est directement prise en charge par le CNOSF.

**Marie-Annick RICHARD, représentant le SNEP/FSU :**

Les professeurs d'EPS dans leur quotidien ont à cœur d'établir des partenariats avec le monde sportif. Le projet de cette carte passerelle, parce qu'elle peut encourager les élèves à pratiquer davantage, peut donc être un outil intéressant.

Cependant, le SNEP-FSU s'interroge sur l'opportunité de la proposer au collège dès la classe de 6<sup>ème</sup> ainsi que sur la concurrence qu'elle risque de créer, ce qui serait tout sauf un partenariat.

En effet, l'arrivée au collège pour les élèves de 6<sup>ème</sup> représente une étape importante engendrant une organisation différente, un accroissement du travail personnel, et donc une fatigue plus importante. Le temps alloué à ce travail personnel n'est pas extensible et nous nous interrogeons sur l'assiduité de l'élève à l'AS après s'être inscrit en club. Les parents, soucieux de la réussite scolaire de leur enfant, ne risquent-ils pas de demander à leur enfant de faire le choix entre le club ou l'association sportive du collège ?

Or nous constatons, au niveau de la fidélisation à l'AS, que l'année de 6<sup>ème</sup> est prépondérante. C'est ce que l'élève aura vécu tout au long de cette année qui le motivera à se licencier les années suivantes.

Ne serait-il donc pas plus judicieux que cette carte passerelle soit proposée plus tard dans la scolarité du collégien, en 4<sup>ème</sup> par exemple ? L'élève aurait ainsi trouvé ses marques au niveau de l'organisation, ce qui lui libérerait davantage de temps et d'énergie pour augmenter son temps de pratique sportive.

Le SNEP-FSU est favorable à la mise en place de partenariats entre les clubs et les AS à condition que les deux structures y trouvent un intérêt :

- La publicité faite aux clubs par les professeurs d'EPS via la carte passerelle en est un pour le monde sportif ;
- La polyvalence développée en EPS et à l'AS, induisant une meilleure adaptabilité et disponibilité motrice lors de la spécialisation dans une activité sportive, en est un autre également pour le monde sportif ;
- L'engagement des clubs à libérer les élèves licenciés à l'UNSS le mercredi après-midi est d'un réel intérêt pour les AS. Cela éviterait la concurrence entre les deux structures et augmenterait le temps de pratique et d'expérience des jeunes.
- AS et clubs peuvent tirer bénéfice de l'organisation de rencontres et/ou encore d'entraînements communs.

Aboutir à ce type de partenariat serait reconnaître aux AS scolaires un véritable rôle dans la formation sportive du jeune pendant les 7 années de sa scolarité. L'AS ne serait plus considérée comme un simple pourvoyeur des clubs sportifs mais comme un véritable acteur à part entière.

**Monsieur RAHOU** souhaite juste dire que les arguments sont justifiés, notamment sur le temps de l'enfant et dit avoir pris note des éléments exposés qui permettront d'alimenter la discussion avec les partenaires de l'USEP et du CNOSEF.

**Gil BOISSÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie d'Orléans-Tours**, souscrit à ce qui vient d'être dit, les passerelles sont évidentes. Le temps dédié à celui où l'enfant est libre, est le mercredi et c'est le temps du sport scolaire. Les partenariats locaux construits entre l'AS et le club sont ceux qui sont les plus efficaces car ils ne jouent pas sur la concurrence. C'est pour cela que ce dispositif est pris avec réserve.

**Monsieur RAHOU** précise qu'il va y avoir une vigilance autour de ce dispositif pour l'intérêt des élèves et l'intérêt de la structure. Un retour avec une photographie préciser pour vous présenter l'évolution, sera fait auprès des membres, afin d'évaluer l'impact du dispositif.

**Didier LACROIX** tient à signaler que dans la conversation, la représentante de la PEEP demande une certaine vigilance par rapport au dispositif pour les élèves en classe de 6ème.

## IX) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans

**Monsieur LACROIX** présente sans transition le point 8 qui va demander un vote pour le **renouvellement ou non, du mandat du commissaire aux comptes pour 6 ans**.

**Vote N°6** : 42 votants dont 40 POUR et 2 ABSTENTIONS

**Monsieur LACROIX** informe que Monsieur HOREN remercie les membres de l'assemblée générale de la confiance renouvelée. Il annonce le temps des questions diverses en commençant par une question du SNEP/FSU.

## X) Questions diverses

**Andjelko SVRDJIN, représentant le SNEP/FSU**, émet trois remarques : la première sur la baisse de licenciés du fait de la pandémie, la seconde relative à la rencontre du district au national qui constitue un point

déterminant de l'adhésion à l'AS, enfin dans l'organisation de la vie des AS dans cette période particulière, il a manqué un protocole comme certaines fédérations l'ont mis en place.

La question importante maintenant est la reprise dès la rentrée sous réserve de contraintes sanitaires. Impulser les rencontres dès le début de l'année permettra la reprise et la prise de licence.

La première question qui est posée à la direction nationale de l'UNSS, est la réflexion autour du plan de reprise ?

### **Reprise des activités et organisations UNSS en présentiel à la rentrée de septembre 2021**

*Les AS et la structure UNSS ont grandement souffert du contexte sanitaire depuis mars 2020. Si quelques territoires, très peu nombreux, ont su et/ou pu organiser des évènements en présentiel basés sur des activités sportives, d'autres en ont été malheureusement et, parfois totalement, privés depuis plus d'un an maintenant.*

*La rencontre est au cœur de l'UNSS et de la motivation des élèves. Il est donc essentiel de relancer au plus vite cette dynamique pour enrayer la baisse très sensible de licenciés (moins 38% en 2020-2021). Les divers défis, challenges, trophées qui ont été proposés cette année n'ont pas reçu l'adhésion de nos élèves. Il faut donc en tirer les conclusions.*

- ✓ Quelles mesures la DN UNSS envisage-t-elle pour impulser, dès la rentrée, une reprise des rencontres et des championnats reposant sur des activités sportives et artistiques ?

La seconde question est celle autour du protocole. Les 3 scénarii UNSS seront-ils complétés par :

- Des règles communes à tous les territoires et compréhensibles par tous (animateurs d'AS, chefs d'établissement, cadres UNSS, autorités rectorales) ?
- Des précisions sur les niveaux de prise de décision et de responsabilité pour les organisations UNSS ?

**Edouard ANDREASSIAN** répond sur le sujet du plan de relance de l'UNSS. Des référents académiques ont été identifiés et des groupes de travail mis en place sur 10 thématiques choisies pour formaliser les éléments de ce plan.

**Monsieur SVRDLIN** répond que les élus et l'ensemble de la profession attendent tout document réalisé dans ce cadre.

**Sean GANDRILLE, Directeur des affaires juridiques à l'UNSS**, précise que les travaux seront compilés dans une lettre circulaire à destination des cadres mais qui pourra être consultée. Concernant la gestion de la crise sanitaire, les scénarii sont le document produit par l'UNSS, et les repères de l'EPS qui font foi, sur lequel l'Inspection Générale avait été interrogée et avait bien confirmé que ce document était la référence pour le sport scolaire. L'UNSS est une fédération particulière avec un très grand nombre de pratiques sportives en comparaison avec les autres fédérations. Mais in fine, c'est le préfet qui, sur chaque territoire, va décider de ce que l'on peut ou non organiser.

**Monsieur SVRSLIN** répond que l'EPS est dans la même cas que grand nombre de pratiques sportives et les textes ont évolué au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

**Véronique ELOI-ROUX, IGESR, Doyenne de l'IG Groupe de l'EPS**, souhaite intervenir sur ce point au titre de l'Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (IGESR), et précise que ce n'est pas l'Inspection Générale qui est à l'initiative du document « repères » mais la DGESCO avec la cellule COVID. Il y a dans ce texte des points sur l'AS qui est animée par les enseignants d'EPS, mais pas sur la rencontre qui est de la responsabilité de la fédération scolaire.

**Didier LACROIX** précise qu'il y a un acteur tiers qui est le secrétariat général.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles**, précise que les élus des AS sont en accord avec le SNEP /FSU sur ce sujet. Dans l'académie de Versailles, c'est Madame la rectrice et non le préfet qui a interdit les rencontres dans une période où la situation sanitaire n'était pas pire que celle d'autres territoires qui eux pouvaient organiser des formats adaptés. Une clarification par rapport à tout cela est nécessaire par des textes précis.

**Didier LACROIX** dit distinguer deux choses : d'une part les interdictions de la préfecture qui étaient prévues dans les textes et d'autre part le dialogue social que l'on peut mettre en place auprès d'un recteur ou IA DASEN pour des aménagements et adaptations. Tout est un problème d'équilibre au sein du territoire.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, souhaite revenir sur les thématiques et notamment sur celle de la Journée Nationale du Sport Scolaire.

**Monsieur LACROIX** dévoile que la thématique sera pour 2021/22 sur le développement durable et la SOP. Pour 2022/23, cela sera l'inclusion.

**Nathalie FRANÇOIS** déclare que la thématique, développement durable, est mal à propos car la reprise sera la principale préoccupation.

**Monsieur LACROIX** conclut que le développement durable est maintenant une donnée extensive et qu'il est aisé de faire des ponts avec des différentes thématiques comme la santé.

**Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe UNSS**, souhaite intervenir sur cette information sachant qu'au titre de directrice adjointe en charge du développement durable, elle précise que ce n'est pas l'UNSS qui choisit les thématiques mais que l'on va s'emparer de ce sujet au mieux pour la JNSS qui se déroulera le 22 septembre prochain. Il faut noter les trois axes du développement durable que sont l'axe économique, l'axe social et l'axe environnemental qui se retrouvent dans nos plans de développement. Cette thématique permet de faire le lien avec tout ce que porte l'UNSS de valeurs, d'engagement et pratiques sportives.

Un travail est aussi en cours avec les fédérations de parents d'élèves afin de préparer au mieux la rentrée.

**Didier LACROIX** précise que ces thématiques plaisent plutôt aux élèves. Il y a un aspect générationnel qui fait que les élèves s'engagent sur ce sujet. Au travers du projet de loi « climat et résilience », les missions du CECC vont évoluer par l'ajout du « E » de « éducation » pour devenir CSCE. Cela va être un moment pour faire connaître tout cela à la connaissance des jeunes dans les établissements.

D'autre part, **Monsieur LACROIX** explique que l'UNSS est en train de procéder au recrutement d'un ou une secrétaire générale. Même si la fonction était visitée, il s'avère que cette fonction n'existait pas dans les grilles des cadres de droit privé. Il va y avoir une formalisation au prochain CSE (comité économique et social).

**Sean GANDRILLE** explique que, dans le cadre du contentieux qui oppose l'ancienne secrétaire générale à l'UNSS, il a été observé que ce poste n'existait pas de façon officielle dans la grille des cadres de droit privé de l'UNSS. De ce fait, une information est réalisée auprès des membres de l'assemblée générale et une proposition auprès des membres du CSE sera effectuée lors de la prochaine réunion début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, **Didier LACROIX** remercie d'une part l'ensemble des membres pour la richesse des échanges et d'autre part les membres qui prendront leur retraite dès la rentrée prochaine, pour leur engagement au sein de cette instance